

**DA 331 – 13.04**

**CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN EVE DANS UN IMMEUBLE  
D'HABITATION ET POUR LA SURÉLEVATION DU BÂTIMENT DE L'EVE LIBELLULES**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le service Petite enfance a pour mission d'offrir des places d'accueil variées, mais surtout en suffisance pour répondre aux besoins des familles.

Actuellement, la Ville de Vernier dispose de 301 places à plein temps et de 57 places de garde à temps partiel en IPE; 17 places à plein temps chez des accueillantes familiales agréées ainsi que de 14 places en halte-garderie, cela permet d'accueillir 600 enfants chaque année.

Malgré l'offre qui a plus que doublé ces 6 dernières années, il y a, au 31 janvier 2013, 461 enfants en liste d'attente ainsi que 40 enfants qui sont déjà accueillis mais pour lesquels nous ne répondons pas à la totalité de leur demande.

La situation est particulièrement tendue à Châtelaine-Libellules. Le nombre d'enfants en âge préscolaire dans ce secteur est le plus important et allonge fortement la liste d'attente (108 enfants sur liste d'attente provenant du quartier de Châtelaine). Les habitants de Châtelaine doivent, pour pouvoir placer leurs enfants, se rendre à l'EVE des Libellules ou dans les autres quartiers de Vernier.

Le quartier de Châtelaine déjà insuffisamment équipé va devoir faire face à une forte demande ces prochaines années. Les prévisions du SPE et du SRED aboutissent aux mêmes conclusions, en raison des nouvelles constructions (Gordon-Bennett et densification à Châtelaine). Ainsi, depuis plusieurs mois, le SPE et les services techniques recherchent des solutions. Deux projets ont été retenus car ils présentent de nouvelles opportunités, nous vous les soumettons ici, même s'ils n'apparaissent pas dans le plan pluriannuel d'investissement :

**1. EVE Jean-Simonet**

Le PLQ N° 29247 comprend 3 parcelles situées le long de la rue Jean-Simonet. Deux appartiennent à la famille PITTET, la troisième appartient à la Ville de Vernier qui l'a mise à disposition de la FMCV pour la réalisation d'un immeuble d'habitation comprenant un rez-de-chaussée et 5 étages de logements. La famille PITTET et la FMCV ont prévu de déposer une autorisation de construire au mois de mai prochain et ont accepté que la Ville de Vernier aménage un espace de vie infantine au rez-de-chaussée.

Ce projet offrirait la possibilité d'augmenter le dispositif de 30 places sur une surface de 450m<sup>2</sup>.

Le programme prévoit :

- deux espaces de vie équipés chacun d'une salle de sieste et d'un local sanitaire,
- une cuisine (mise en température et service des repas, goûters),
- une salle repas,
- un espace de mouvement,
- des locaux pour le personnel (direction, salle de réunion, kitchenette, vestiaires),
- un parc attenant aux espaces de vie sera réservé à l'usage de l'EVE,
- buanderie, local nettoyage, WC, local poussettes, espaces de rangement.

Il est prévu que l'immeuble ainsi que l'EVE soient livrés à la fin 2015.

Les négociations prévoient que les surfaces soient louées brutes à la Ville de Vernier pour un montant de CHF 250.-/m<sup>2</sup>. Le coût des aménagements intérieurs et extérieurs serait à la charge de la ville. Dans la présente demande de crédit, il s'agit de financer les prestations des mandataires pour la réalisation de l'avant-projet, du projet, du devis général et le dépôt de l'autorisation de construire.

## 2. Extension de l'EVE des Libellules

Dans ce contexte de pénurie, l'arrivée des nouveaux habitants dans les immeubles de Gordon-Bennett constitue une pression supplémentaire. La Ville de Vernier est donc entrée en négociations avec son partenaire SIG qui doit aussi mettre à disposition de nouvelles places d'accueil pour les enfants de ses collaborateurs.

Pour rappel, l'EVE des Libellules, réalisé en 2007, disposait de 88 places et comprenait un jardin d'enfants. Ce dernier a été transformé en groupe « Harnos » et l'EVE totalise maintenant 105 places à horaire élargi. SIG occupe et finance la moitié des places.

Vu la situation, SIG a déjà financé une étude de faisabilité pour ajouter un 2<sup>ème</sup> étage à l'EVE des Libellules. Cette étude a confirmé la possibilité de surélever ce bâtiment.

Sur les 3 variantes d'implantation imaginées, celle qui a été retenue consiste à superposer un étage identique aux plans inférieurs. En effet, cette solution présente le meilleur rendement / investissement / agrandissement. L'augmentation de l'offre serait de 50 places supplémentaires dont 2/3 seraient attribuées à la Ville de Vernier. Cela représente 32 places supplémentaires pour la population verniolane.

Les discussions en cours prévoient, comme pour la construction de l'EVE des Libellules, un investissement de la part de SIG pour réaliser la surélévation, puis un financement des places comprenant les coûts de fonctionnement et le calcul du loyer.

Il s'agit maintenant de poursuivre les réflexions en engageant un avant-projet chiffré. Cette deuxième phase de CHF 70'000.00 serait prise à part égale par la Ville de Vernier et SIG. La Direction générale de SIG a déjà validé sa participation.

Le partenariat entre SIG et le service Petite enfance fonctionne à la totale satisfaction de tous. Ce projet constitue une opportunité pour tous les habitants de la ville, puisque situé au centre du territoire verniolan, dans un quartier en pleine expansion et facilement accessible par les transports en commun.

## 3. Budget

### EVE SIMONET - avant-projet, projet, devis général, autor. de construire

Projet et autorisation de construire, prestations architectes et ingénieurs CHF 110'000.00

TVA 8% CHF 8'800.00

**TOTAL EVE Simonet** **CHF 118'800.00**

<b>EVE LIBELLULES - étude surélévation</b>	
Avant-projet et estimation des coûts	CHF 70'000.00
<b>TOTAL SIG + Ville de Vernier</b>	<b>CHF 70'000.00</b>
<b>TOTAL Ville de Vernier (participation = 1/2)</b>	<b>CHF 35'000.00</b>
TVA 8%	<u>CHF 2'800.00</u>
<b>TOTAL EVE Libellules</b>	<b>CHF 37'800.00</b>
<b>CREDIT D'ETUDE (EVE SIMONET + EVE LIBELLULES) CHF 156'600.00</b>	

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Maire

Vernier, le 4 avril 2013

**DA 331 – 13.04**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN EVE DANS UN IMMEUBLE  
D'HABITATION ET POUR LA SURÉLÉVATION DU BÂTIMENT DE L'EVE LIBELLULES**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité d'offrir de nouvelles places d'accueil dans les institutions de la petite enfance de Vernier afin de pallier pour partie les besoins avérés ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF156'600.-- destiné à couvrir le coût des études relatives à l'aménagement d'un EVE dans un immeuble d'habitation et à la surélévation du bâtiment d'EVE Libellules;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 156'600.-- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 156'600.-- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement 54.331 de 2014 à 2018.